

LA VIGILANTE

Dynamique cuvée 2004 !

DEUXIÈME ANNÉE

BIMESTRIEL

JANVIER 2004

N°9



APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

LA VIGILANTE est une lettre d'information émanant de la cellule études créée, au sein de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » du secteur non marchand francophone et germanophone. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.



Déjà parus : mai 2002 (*La supervision dans tous ses états*), septembre 2002 (*La validation des compétences*), novembre 2002 (*La déformalisation de la formation*), janvier 2003 (*Le déclin de l'institution*), mars 2003 (*Recherche et action sociale*), mai 2003 (*L'accord général sur le commerce des services - AGSC*), juillet 2003 (*Les psychanalystes tirent la sonnette d'alarme*) septembre 2003 (*Les relations collectives dans le secteur non marchand*), novembre 2003 (*Formation et développement personnel, des dérives sectaires ?*). Les sujets indiqués entre parenthèses constituent les thèmes éditoriaux traités dans chacun des numéros. Ces derniers peuvent être obtenus par courrier électronique (format PDF), sur simple demande auprès du [responsable rédactionnel](#).

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à l'adresse référencée - si du moins votre système informatique le permet.

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse du responsable rédactionnel pour lui envoyer un message.

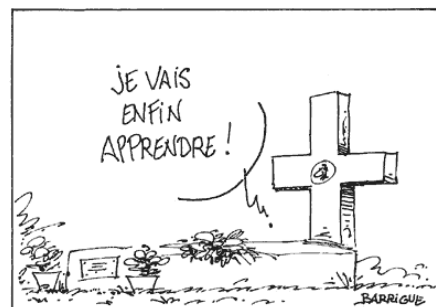
AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

1. Accord interprofessionnel français sur la FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

2. ACTUALITES : La Belgique francophone kafkaïenne, Espaces-rencontre, Violences à l'école, Maisons de repos...

3. Vu de FLANDRE : L'école et le goût de l'entreprise, Teams de soutien pour allochtones, Environnement et santé...

4. TRAVAUX en cours et en projet : Jacques Sepulchre se tire le portrait, Informations des fonds, Nouvelles initiatives...



1. Accord interprofessionnel français sur la formation tout au long de la vie

L'accord national interprofessionnel¹ signé le 20 septembre 2003 par le [MEDEF](#) et le [CGPME](#) (patronat), d'une part, la [CFDT](#), [FO](#) et la [CGT](#) (syndicats), d'autre part, a fait plus de bruit par son existence même (« un accord historique ») que par son contenu. Or celui-ci est d'une importance considérable, dans la mesure où il marque non seulement une certaine convergence des partenaires sociaux sur la formation professionnelle tout au long de la vie, mais aussi sur d'autres thèmes apparentés (rapprochement entre lieu

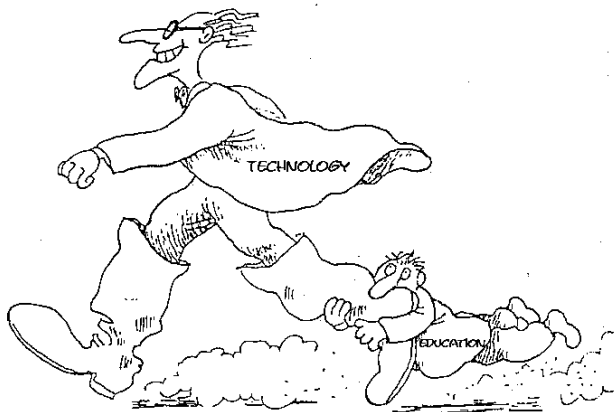
¹ *In extenso* : « Accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle ».



de formation et lieu de travail, validation des compétences, individualisation des parcours de formation, etc.), thèmes dont nous avons déjà traité dans **LA VIGILANTE**. Il nous paraît dès lors opportun de rendre brièvement compte du contenu de cet accord et des positions défendues par les parties signataires. Ceci d'autant plus que la commission « Politique sociale » du CESRW en a fait une synthèse pour les membres de son bureau, ce qui n'est sans doute pas un acte gratuit.

L'accord est un document de cinquante pages, divisé en dix chapitres précédés d'un préambule. Dans ce texte liminaire qui constitue un « exposé des motifs », les signataires font état, d'un côté, d'une « économie de plus en plus OUVERTE sur le MONDE » et, de l'autre, du « RENOUVELLEMENT ACCELERE des techniques de production et de distribution des biens et des services ». Ces facteurs nécessitent de manière permanente une « adaptation maîtrisée à leur environnement » des entreprises et une sollicitation accrue de « L'INITIATIVE et la COMPETENCE de chacun des salariés ».

On remarquera les déterminants fondamentaux de la mondialisation de l'économie et du changement permanent des techniques, ainsi que la sollicitation, *non seulement des compétences, mais également de l'initiative de « chacun » des salariés*. Tout ceci implique dès lors de « renouveler les objectifs et les moyens de la formation professionnelle continue ». « Pour ces raisons », poursuit le texte, « il est essentiel que les partenaires sociaux, par un dialogue social renforcé, créent les conditions d'une nouvelle mobilisation en faveur de la formation tout au long de la vie professionnelle afin de permettre aux entreprises et aux salariés de faire face aux défis à venir ».



Enfin, les signataires actent également que « L'ACCES DES SALARIES A LA FORMATION professionnelle continue dépend trop souvent de leur niveau de formation initiale, de la taille de leur entreprise, du secteur professionnel dans lesquels ils exercent leur activité, de leur sexe, de la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur emploi, ou de la nature de leur contrat de travail ». Il faut dès lors réduire les inégalités d'accès et favoriser « l'appétence » à la formation, ceci pour le plus grand nombre.

Les objectifs de l'accord

Ces premiers éléments du préambule donnent une idée de l'approfondissement et de l'élargissement de la « fonction formation », car ils font non seulement état de son caractère structurel et permanent, mais également de la responsabilisation individuelle (« l'initiative de chacun ») des salariés en matière de formation continue. En outre, comme nous le verrons ci-dessous, l'accord prend également acte de la **DEFORMALISATION DE LA FORMATION**, en favorisant le développement de nouvelles compétences en situation de travail, notamment par le biais du tutorat et la validation des acquis de l'expérience.

- Ainsi, le premier objectif stipule que l'accord doit permettre « à chaque salarié d'être acteur de son évolution professionnelle », de « mettre en œuvre un projet professionnel ». Des outils permettant de soutenir ce projet sont le **BILAN DE COMPETENCES** et la **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**. Par ailleurs, le projet professionnel du salarié n'est pas seulement guidé par les besoins de son entreprise, mais aussi « de sa propre ambition de développer ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes professionnelles ».
- Ces possibilités concernent également les **DEMANDEURS D'EMPLOI**, les jeunes et certains salariés (travailleurs handicapés et salariés temporaires), « en leur permettant de suivre des actions de formation dispensées, notamment dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'une période de professionnalisation ».
- Il s'agit dès lors de développer **L'ACCES** à des actions de formation professionnelle tout au long de la vie, ceci dans le cadre du **PLAN DE FORMATION** mis en œuvre dans les entreprises, du **CONGE**



INDIVIDUEL DE FORMATION mis en œuvre sur l'initiative des travailleurs, en liaison ou non avec leur entreprise.

- L'ACCROISSEMENT DU VOLUME des actions de formation constitue par conséquent un des objectifs de l'accord, ceci en créant les conditions qui « permettent le déroulement de ces actions pendant ou en dehors du temps de travail ». Ces conditions concernent la nature et la durée des actions, ainsi que les incitations et les engagements qui en résultent..
- Par ailleurs – et en conformité avec les intentions affichées en début de texte – un autre objectif est de REDUIRE LES DIFFERENCES D'ACCES A LA FORMATION continue pour les travailleurs des PME. La plupart des études (également en Belgique) montrent que l'accès à la formation varie en fonction de la taille de l'entreprise. Cet objectif de réduction des différences d'accès se traduit également par un souci de favoriser l'égalité entre hommes et femmes sur ce point.
- Au sein des ENTREPRISES, l'accord interprofessionnel souhaite donner un « rôle essentiel » aux INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL pour assurer le développement de la formation continue. Ceci notamment par l'information donnée aux salariés sur les dispositifs de formation et par leur accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet.
- Dans le même registre, mais à un autre niveau, l'accord a pour objectif « d'assurer un développement coordonné de la formation professionnelle dans les BRANCHES et dans les TERRITOIRES », ceci en précisant le rôle des instances paritaires qui seront chargées d'assurer la promotion de la formation et d'inciter à la conclusion de partenariats.
- Enfin, *last but not least*, l'objet de l'accord n'est pas seulement de favoriser « la PERSONNALISATION des parcours de formation et le recours aux nouvelles technologies éducatives », mais également la formation EN SITUATION PROFESSIONNELLE par le biais du développement de la FONCTION TUTORALE.



L'exemple de l'accord interprofessionnel français montre sans conteste l'importance croissante et l'enjeu considérable que représentent le *lifelong* et le *lifewide learning*, soit la formation professionnelle non seulement TOUT AU LONG de la vie, mais aussi PARTOUT dans la vie, comme en atteste l'objectif de développement de la fonction tutorale et de la validation des acquis de l'expérience. Bref, la « formation-action » et la « formation sans la formation » sont à l'ordre du jour. Tous ces points sont détaillés dans les dix chapitres de l'accord, dont le lecteur pourra prendre connaissance en téléchargeant le texte intégral sur l'un des sites web des parties signataires.

L'on consultera également avec intérêt les recommandations du CEF (Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française de Belgique) dans [son avis 82 sur la politique européenne en matière de formation](#), comportant notamment une mise en garde contre « une vision du rôle social de l'enseignement exclusivement économique et orienté vers le marché du travail ».

Ressources sur le web

Sur le site du MEDEF (onglet formation), texte intégral de l'accord (PDF), analyse et commentaires :
<http://www.medef.fr>

Sur le site de la CFDT, étapes, enjeux et objectifs de l'accord :
http://www.cfdt.fr/actu/formation/actu_formation.htm

Sur le site de la CGT, texte intégrale de l'accord (PDF), synthèse, analyse et commentaires :
<http://www.cgt.fr/00somma/somm1.htm>

Sur le site de FORCE OUVRIERE, le texte de l'accord (HTML) :
<http://www.force-ouvriere.fr/>

Bibliographie francophone sur la formation

Une véritable mine d'or : chaque titre d'ouvrage est un lien vers un bref descriptif du livre :
<http://www.centre-info.fr/bib/motscles/>



2. Actualités des secteurs²

□ Belgique : La quête des communiqués de presse au pays de KAFKA

Une partie des informations que nous diffusons ici est élaborée à partir des COMMUNIQUES DE PRESSE fournis par les AUTORITES DE TUTELLE. Ce qui suppose bien entendu d'obtenir les susdits communiqués. N'étant pas expert en la matière, nous nous sommes dirigés tout naturellement vers les sites web des gouvernements respectifs, supposant que dans notre bonne « société de l'information », nos gouvernants avaient affiché des indications ad hoc sur leur site. Mais rien n'est simple.



Du côté FLAMAND, pas de gros problèmes : le regroupement de la région et de la communauté, ainsi qu'une bonne pratique de l'information par Internet simplifient les choses. Il suffit de se rendre sur le portail <http://www.vlaanderen.be> et d'aller au bas de la page dans la rubrique « NIEUWS ». On y apprend que l'on peut consulter les communiqués de presse - par date et avec une fonction de recherche par mot-clé ou par thème - mais également s'y abonner. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur « ABONNEER U OP DE PERSBERICHTEN ». et de remplir un formulaire d'une simplicité biblique. Celui-ci annonce que l'on pourra bientôt obtenir une sélection de communiqués par centre d'intérêt. Mieux, il est même possible, depuis juin 2003, de disposer de « *audio-opnames van de persconferenties van de Vlaamse regering* », des enregistrements intégraux en MP3³ des conférences de presse.

L'auteur de ces lignes reçoit ainsi depuis deux ans une moisson quasi-quotidienne de communiqués relativement détaillés et directement insérés dans le corps du mail, sans fioritures inutiles (images, logos...) et attachements qui font perdre du temps et compliquent l'archivage. Ceci explique la relative densité de la rubrique que nous consacrons à la Flandre dans les pages de LA VIGILANTE, opération évidemment facilitée par le bilinguisme de son rédacteur.



Du côté WALLON, les choses sont nettement moins simples et interactives, avec un côté plus garde-champêtre. Il faut se rendre sur le site <http://gov.wallonie.be>, cliquer sur l'image ou l'onglet « COMMUNIQUES » qui donne accès à une « liste de communiqués du... » (classés par date). Mais l'on n'y explique aucunement comment faire pour s'y abonner. On peut alors revenir sur la page d'accueil où l'on fait savoir au visiteur qu'il peut s'abonner à une « lettre d'information », mais sans préciser la nature de cette lettre ni fournir un lien vers le dernier numéro. Une fois l'opération effectuée, il n'y a plus qu'à attendre pour connaître le contenu de la lettre⁴. En fait, pour être abonné aux précieux communiqués, il faut envoyer un

mail à Raquel DIAZ du service presse du cabinet du Ministre-Président. Les communiqués envoyés par mail sont classés par ministre et se présentent sous la forme d'un fichier Word en attachement, comprenant les noms des attachés de presse des différents cabinets (et pas mal de fautes d'orthographe...). Bref, si l'on ne fait pas la démarche de contacter le cabinet du Ministre-Président, pas moyen d'avoir les communiqués autrement qu'en consultation, ce qui suppose que l'on visite régulièrement le site (ou ceux des ministres, les « officiels » et les « personnels »).

Pour le Gouvernement de la COMMUNAUTE FRANÇAISE, il faut se rendre sur le site <http://www.cfwb.be> (et non sur celui du gouvernement), cliquer sur l'onglet « ESPACE PRESSE » où l'on vous demande « Vous êtes journaliste ? Vous trouverez nos différents communiqués de presse sur les sites suivants ». Apparemment, tout comme dans la Région wallonne, l'on insiste fort sur la destination exclusivement journalistique des communiqués de presse, alors que sur le portail flamand, c'est le citoyen qui est visé (sur

² Notamment sur base des communiqués des tutelles (Région wallonne, Communauté française, COCOF...).

³ Le site fournit même les liens pour télécharger le logiciel en Windows, Mac Os et Linux...

⁴ Ayant fait la demande il y a un mois, nous n'avons toujours rien reçu à ce jour...



le site de téléchargement en MP3, l'on montre un père avec sa fille en train de consulter l'ordinateur). Il est ensuite possible de consulter les communiqués classés par source (gouvernement, parlement, administration), par date et par ministre, mais non par thème. Aucune indication ne donne à penser qu'il soit possible de s'abonner aux communiqués. Nous avons essayé, mais en vain. Par ailleurs, chaque ministre (ou presque) expose ses communiqués sur son site « officiel », sans que l'on sache si ceux-ci sont identiques ou différents de ceux qui sont présentés dans l'espace presse de la CF.

La REGION BRUXELLOISE est plus kafkaïenne. On découvre d'ailleurs d'emblée le visage clignotant de l'écrivain pragoïse en arrivant sur le portail bruxellois <http://www.bruxelles.irisnet.be>. La blague d'un hacker syldave ou d'un irrédentiste morave ? Pas du tout : le site <http://www.kafka.be> est un « point de contact pour charges administratives » affichant un gros pavé bleu en haut de la page : « EXPRIMEZ-VOUS ». Bon, ce n'est pas là que nous allons trouver des communiqués de presse. Retour à la page d'accueil où figure un onglet « *Les pouvoirs à Bruxelles. Une étude menée par le CRISP* ». Quand on vous disait que c'était compliqué ! Les édiles bruxellois ont dû faire appel à un centre de recherche pour démêler les pouvoirs au pays de l'Iris. Il vous faut en fait cliquer sur l'onglet « OFFICIEL », puis choisir le lien « GOUVERNEMENT DE LA REGION ». Là, en dessous d'une austère photographie du gouvernement en pied sur une riante terrasse de la cité administrative, vous trouverez une lucarne « communiqués de presse » (classés par date) qui vous donne accès à une page « Communiqué de presse du Conseil des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ». Cette page comporte des liens intitulés « voir communiqué » qui vous conduisent finalement vers le communiqué de vos rêves, parfois illustré, mais non téléchargeable et non présenté en version imprimable. Il vous est également possible, comme ailleurs, d'aller sur le site « officiel » ou « personnel » de tel ou tel ministre, et de tenter votre chance auprès de son attaché de presse.

Last but not least - qu'ils nous pardonnent d'être nommés à la fin -, il y a la DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT BELGIENS, dont on peut consulter le portail sur <http://www.dglive.be> et ses curieux menus déroulants. Surprise ! On y retrouve KAFKA avec la mention « *Meldestelle für umständliche Amtswege* ». Mais ce n'est pas lui qui délivre les précieux communiqués. Pour les consulter, il faut cliquer sur « *Hier gibts* » en dessous de l'encart « *Regierungsbeschlüsse* », puis sur « *Regierungsbeschlüsse einsehen* ». Les communiqués - dans la langue de Goethe - y sont classés par date. Pas d'indication sur les possibilités d'abonnement.

Conclusion : si tout ce petit monde s'inspirait de la bonne pratique de la *Vlaamse Gemeenschap*, les lecteurs de LA VIGILANTE seraient mieux informés...

□ **Wallonie : Les Espaces-Rencontres régionalisés**

Les structures nommées Espaces-Rencontres sont nées au début des années 1990, suite au constat du caractère irréalisable, voire même néfaste de la médiation familiale dans certaines situations de graves conflits entre parents. La sortie de l'enfant du conflit parental paraissait donc nécessaire dans un premier temps. Par ailleurs, la relation de l'enfant avec sa mère, d'un côté, et avec son père, de l'autre, devait être repensée. Le cadre nécessaire à de telles pratiques a donné naissance aux Espaces-Rencontre.

Ceux-ci sont centrés sur l'enfant et sur son droit à maintenir ou recréer des contacts avec ses deux parents. Pour ce faire, il est apparu nécessaire d'offrir un cadre sécurisant afin de lui permettre de renouer une relation, par exemple, avec un parent qu'il ne voyait plus. Les Espaces-Rencontre (25 actuellement, occupant 55 travailleurs ETP et 130 PP) avaient signé, en 2000, une convention de subside avec le Ministère de la justice. Le 4 février 2003, suite à un avis rendu par le Conseil d'Etat en février 2002, le Gouvernement fédéral s'est séparé de la compétence des Espaces-Rencontre⁵.

Sur proposition du Ministre DETIENNE, le Gouvernement wallon a décidé de reprendre cette compétence dès le 1er janvier 2004 et a prévu - lors du conclave budgétaire de 2004 - les crédits nécessaires à la prise en charge du subventionnement des 11 Espaces-Rencontre de la Région wallonne à hauteur de 1.000.000 d'euros. Cette disposition garantit la continuité du fonctionnement de ce secteur.

Le Ministre Thierry DETIENNE se consacre par ailleurs à l'élaboration avec le secteur d'un cadre réglementaire décretaal afin de donner une assise à long terme aux Espaces-Rencontres.

⁵ Pour les conséquences en Flandre, voir plus loin dans « Vu de Flandre ».



□ **CF : Violence scolaire, quelques enseignements instructifs**

Le dernier numéro de la revue « FAITS & GESTES », publié par le service de recherche de la Communauté française, est consacré à « L'école : quelles violences ? ». La revue synthétise et commente les principaux résultats de deux recherches, enrichies de données statistiques produites par le Ministère. La première recherche, plutôt quantitative, « *Les violences à l'école, enquête de victimisation dans l'enseignement secondaire* » (2000-2003) est l'œuvre du [Service de psychologie de la délinquance](#) de l'ULG et l'Unité de psychologie clinique et sociale de l'UCL. La seconde, réalisée par le centre de sociologie de l'éducation de l'ULB, est de type qualitatif et porte le (très long) titre : « *La violence à l'école : étude exploratoire des conditions d'apparition de comportements violents au sein des établissements scolaires, et des dispositifs imaginés ou mis en place pour y remédier* » (1999-2001).



Outre la synthèse des résultats engrangés par les études, la revue publie un encart « Qu'entend-on par violence scolaire ? » par lequel il nous semble utile de commencer. Le terme de « violence » mérite en effet d'être précisé et contextualisé. Il a connu une extension non négligeable depuis une trentaine d'années, qualifiant aujourd'hui des comportements et des

situations qui ne relevaient autrefois pas de ce terme (violence routière, violence symbolique...). Outre le fait que les violences peuvent être physiques, verbales ou des atteintes aux biens, elles peuvent concerner des victimes et des auteurs variables (violence entre élèves, entre professeurs et élèves, etc.).

L'étude quantitative a été effectuée auprès de 655 adultes et 2.921 élèves de 12 à 18 ans, ceci dans 24 écoles du réseau secondaire, « représentatives des divers réseaux et des milieux ruraux et urbains en CF ». Comme cette étude a été réalisée à deux reprises, en 2000 et en 2003, elle permet de mesurer d'éventuelles évolutions. Globalement, le nombre de violences scolaires est resté inchangé entre ces deux dates (avec une légère diminution des violences contre les biens), mais une analyse plus précise permet de se faire une idée de la nature et des acteurs de ce phénomène. Les données sont présentées en différentes rubriques : violences envers l'équipe éducative, violences entre jeunes, violences envers les élèves.

Pour ce qui concerne L'EQUIPE EDUCATIVE, si la violence physique (menaces avec armes, coups, racket, attouchements sexuels) à son encontre est rare, les agressions verbales (moqueries, menaces verbales, rumeurs malveillantes...) sont fréquentes (1 adulte sur 5 aurait été menacé durant le semestre de référence), ainsi que le vandalisme envers les biens des adultes (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école). Mais ce dont se plaignent le plus les enseignants, c'est L'INDISCIPLINE et L'ABSENTEISME des élèves, perçue comme une violence sournoise sur laquelle ils n'ont pas de prise. Par ailleurs, les enseignants se déclarent aussi parfois victimes des PARENTS et d'autres enseignants (rumeurs malveillantes, harcèlement moral). Les agressions sont les plus fréquentes dans les provinces de Hainaut et de Namur, ainsi que dans la région bruxelloise (comme on pouvait s'y attendre, la province de Luxembourg est nettement moins touchée).

En ce qui concerne LES ELEVES, les violences s'expriment à l'école et en dehors de celle-ci. L'enquête montre que les violences « mineures » (moqueries, menaces verbales, rumeurs...) se manifestent plutôt à l'intérieur de l'école, alors que les violences plus graves (propositions de drogue, menaces avec arme...) sont plus fréquentes en dehors. Si les auteurs désignés sont majoritairement des élèves (73%), on retrouve également des extérieurs, ainsi du personnel de l'école (en particulier pour les insultes racistes et sexistes, attouchements sexuels). Le Ministère ajoute que, selon ses statistiques, 1.036 exclusions scolaires ont été enregistrées en 2002-2003 dont 90% concernent... des garçons. Le premier facteur (80%) est l'atteinte aux biens et la déscolarisation, le second (60%) des incivilités – mais les facteurs sont souvent cumulés.

Pour prendre connaissance de ces travaux, voir le texte intégral sur le web

Les recherches ainsi que des articles de synthèse sont téléchargeables sur le [site de l'enseignement en Communauté française](#) (accès direct en cliquant sur le lien qui précède) : <http://www.enseignement.be>



□ **Wallonie : Maisons de repos, nouvel arrêté adopté**

Le récent Arrêté d'application du Décret Maisons de repos adopté le 6 février 2003 par le Parlement wallon permet de définir plus précisément les normes qualitatives de l'accueil des personnes âgées.

Une personne âgée est plus que toute autre, sensible aux repères quotidiens, au respect de son cadre de vie. C'est dans ce sens que l'Arrêté adopté ce jour en dernière lecture par le Gouvernement wallon précise,



dans la définition du PROJET DE VIE des Maisons de repos, des mesures permettant aux résidents de retrouver un cadre de vie aussi proche que possible de leur cadre de vie familial. Ainsi, la personne pourra, par l'intermédiaire du CONSEIL DES RESIDENTS, émettre un avis sur l'organisation des soins et des services d'hôtellerie. Par ailleurs, afin de garantir le repos des résidents, les toilettes et les soins ne pourront pas être réalisés pendant la nuit et avant 7 heures du matin sauf incident majeur.

Du côté de l'encadrement et du suivi médical de la personne, une CONCERTATION entre le médecin traitant, le Directeur de la maison de repos et le représentant de la personne sera obligatoire avant toute admission. Afin de mieux suivre le parcours de la personne âgée, une FEUILLE DE LIAISON sera rendue obligatoire dans tout transfert ou dans le cas d'une hospitalisation.

Une des caractéristiques de cet Arrêté est la bouffée d'air que le Ministre Thierry DETIENNE donne aux Maisons de repos dont les listes d'attentes sont, depuis des années, récurrentes. Suite à une enquête faite en 2002, il apparaît qu'en moyenne seuls 89% des lits de maisons de repos sont occupés. Plus en détail, certaines maisons de repos ne sont occupées qu'à 50% de la capacité agréée. Afin de coller davantage à la réalité des demandes, le Ministre a entamé il y a trois ans un travail avec le secteur des maisons de repos. Ainsi, une circulaire va être envoyée prochainement à chaque établissement afin de faire le recensement des lits inoccupés et les répartir dans les institutions jusque lors incapables de répondre à la demande. Ce déséquilibre tient entre autres du fait que certaines institutions sont situées dans des zones plus attractives, c'est le cas pour la région de Namur ou du Brabant wallon. Ce sont ainsi deux mille lits qui vont être libérés dès la fin de l'année 2004 en Wallonie. Deux mille lits supplémentaires qui devront répondre aux normes d'encadrement des maisons de repos, à savoir 1,5 temps plein pour 10 résidents. De ce fait, 300 emplois pourront être créés en Wallonie.

3. Vu de Flandre et d'ailleurs



Flandre⁶ Une actualité particulièrement fournie à l'approche des élections régionales et dont nous ne répercutons qu'une sélection...

□ **Enseignement et entreprises : *Ondernemingszin* à l'école et pour l'école**

La ministre VANDERPOORTEN souligna, lors d'une conférence de presse à la KUL, que le développement du goût d'entreprendre (*ondernemingszin*) chez les enfants était un des grands défis pour l'enseignement. « Si la Flandre est sans doute une région entreprenante, le Flamand n'est pas un entrepreneur de nature » argumenta la ministre. Elle considéra dès lors que les choses devaient changer, notamment dans leur dimension économique. Le goût d'entreprendre est générateur de profit à terme, mais il est tout aussi important que les jeunes soient des créatifs avec une capacité de suite (*doorzettingsvermogen*), ainsi qu'une volonté de réussir dans la vie.

⁶ Principalement sur base des communiqués de presse du Gouvernement flamand.



Les conclusions d'une étude du CEGO (un centre de recherche de la KUL) montrent que l'école doit stimuler et développer le plus tôt possible le *ondernemingszin* chez les enfants. De cette manière, les enfants acquièrent des compétences importantes dès le plus jeune âge, comme l'autonomie (*zelfsturing*) et la créativité. Pour le jeune esprit d'entreprise, cela signifie qu'il doit être mis en contact à l'école avec des stimuli (*prikkels*) qui lui donnent le désir et les connaissances pour changer les choses, pour savoir ce qu'il veut, le planifier et s'auto-évaluer. La plus importante mission de l'école dans ce domaine est donc de stimuler la motivation et le désir d'apprendre. C'est de cette manière qu'un enfant peut déployer ses capacités intellectuelles, élargir ses compétences relationnelles (*sociale vaardigheden*) et agrandir sa capacité de communication (*spreekvaardigheid*) – des caractéristiques d'un bon esprit d'entreprise.

En pratique, la ministre souhaite autant renforcer le goût d'entreprendre des élèves, que celui des écoles et des enseignants. Elle invitera, lors de la conférence de l'entreprise (*ondernemingsconferentie*) du 28 novembre, tous les partenaires à collaborer à un plan global autour de l'enseignement et de l'économie qui devrait être bouclé avant les vacances de Noël. Ce qui est déjà en voie de concrétisation, c'est l'ancrage du goût d'entreprendre dans les objectifs de l'enseignement primaire et dans les objectifs transversaux de l'enseignement secondaire. La ministre souhaite à terme également, en fonction des nécessités et des possibilités, rendre obligatoire les stages en entreprises et les contacts avec celle-ci, pour tous les élèves et toutes les formations. « Les stages sont un moyen idéal pour mettre les élèves en contact avec le goût d'entreprendre. Un stage est plus que passer un certain temps dans un lieu de travail : c'est aussi et surtout faire connaissance avec l'esprit d'entreprise » argumenta la ministre. La participation à l'école et l'apprentissage précoce des langues peut aussi être un moyen pour éveiller le *ondernemingszin*. Mais développer le goût d'entreprendre à l'école doit commencer avec l'école elle-même !



Comme le disait la ministre : « On oublie trop souvent que l'école est elle-même une entreprise, avec son personnel, son administration, son infrastructure et ses factures. Un enfant peut donc se familiariser

dans sa propre école avec une série de processus entrepreneuriaux et en tirer un enseignement ». La ministre insista ensuite sur l'importance des réseaux écoles-entreprises, afin que les jeunes puissent entrer régulièrement en contact avec la vie professionnelle durant leurs années d'écolage. (17 novembre 2003).

□ Aide à la jeunesse : soutien aux teams de soutien pour allochtones

Sur proposition de la ministre BYTTEBIER ([GROEN! – nouveau nom d'Agaley](#)), ministre du bien-être, de la santé et de l'égalité des chances, le Gouvernement flamand a renouvelé la convention avec les équipes de soutien pour allochtones (*Ondersteuningsteams Allochtonen in de Bijzondere Jeugdbijstand*) au sein de l'aide à la jeunesse, ce qui leur permettrait de bénéficier d'un peu plus de sécurité d'existence.

Les équipes de soutien pour allochtones (OTA) ont pour objectif d'optimiser l'aide apportée aux jeunes allochtones et à leur famille dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Ceci concerne les jeunes et les familles relevant de minorités ethniques-culturelles qui se trouvent dans une situation d'éducation problématique ou qui entrent en contact avec des services de l'aide à la jeunesse suite à un acte de délinquance. Les OTA fournissent par ailleurs un soutien et une formation aux intervenants sociaux.





Ces conventions de trois années concernent les équipes OTA suivantes : OTA Antwerpen, OTA Limburg, OTA Oost-Vlaanderen, OTA Vlaams-Brabant. Ces conventions trisannuelles offrent non seulement une plus grande sécurité d'existence, mais également des moyens plus adaptés aux réformes et aux évolutions qui se font jour dans le paysage de la prévention et de l'aide (5 décembre 2003).

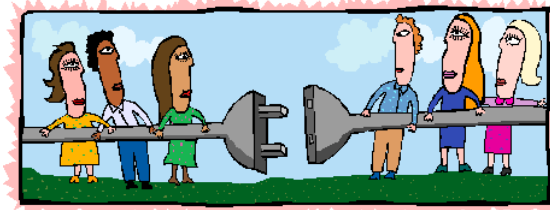
❑ Aide aux personnes handicapées : Adelheid fait le bilan

La ministre Adelheid BYTTEBIER, en cette dernière année de législature régionale, souhaite présenter un bilan positif en ce qui concerne le mouvement de rattrapage urgent et indispensable dans le secteur flamand de l'aide⁷ aux personnes handicapées (*gehandicaptenzorg*).

La première mission fut de rattraper le retard historique et croissant dans ce secteur. Afin de réaliser cet objectif, une cartographie des besoins en soins a été réalisée. D'autre part, l'offre de soins a été renouvelée et étendue, que ce soit une adaptation plus individualisée dans les institutions ou un développement considérable de l'aide ambulatoire à domicile. Une solution a été apportée à la problématique du budget d'assistance personnelle, ce qui fait que cette offre passa de 50 à 900 personnes handicapées depuis 1999. L'aide directement liée aux personnes fit par ailleurs l'objet d'un décret spécifique. Des règles de priorité furent établies pour les situations les plus urgentes et une gestion plus transparente fut mise sur pied par le biais d'une concertation avec les partenaires régionaux.

Quelques chiffres, selon la ministre, illustrent ces efforts. Entre 1999 et 2003, le nombre de personnes handicapées aidées par le secteur est passé de 26.612 à 32.517. La dotation totale du Fonds flamand est quant à elle passée de 776,3 millions d'euros à 1.014 millions pour la même période. Cette croissance a permis par ailleurs de créer 2.250 emplois ETP (5 décembre 2003).

❑ Espaces-Rencontres côté Flandre (*neutrale ontmoetingsruimten*)



Suite à la régionalisation des Espaces-Rencontres, le gouvernement flamand a approuvé la décision de la ministre BYTTEBIER concernant le financement de 13 *Vlaamse neutrale ontmoetingsruimten* (« espaces de rencontre neutres flamands ») par la proposition d'une base décrétales et leur association aux centres de travail social global (*centra voor Algemeen Welzijnswerk*).

Comme la problématique des *neutrale ontmoetingsruimten*

se situe à l'intersection de l'intervention sociale et de la justice, une bonne collaboration entre ces deux secteurs est indispensable pour assurer un bon fonctionnement de ces espaces. La ministre souhaite dès lors une bonne concertation avec la justice (10 janvier 2004).

❑ Congrès des soins 2003

Plus d'un millier de personnes se sont retrouvées le 11 décembre à l'auditorium 2000 du Heizel, à l'invitation de la ministre BYTTEBIER et de *KLEURRIJK VLAANDEREN* (« la Flandre colorée »⁸) : des représentants des autorités, des partenaires sociaux, des groupes d'usagers et de nombreux citoyens concernés par la problématique des soins. Ce Congrès des soins 2003 avait pour thème « Des soins pour demain ? ! » (*Zorgen voor morgen? !*)⁹. La journée était entièrement consacrée aux défis posés par le futur du secteur des soins.

Pour plus d'information, voir le site *Kleurrijk Vlaanderen* : <http://www.kleurrijkvlaanderen.be>

❑ Environnement et santé

Toujours dans le domaine de la santé, la même ministre BYTTEBIER a élaboré avec son collègue de l'environnement Ludo SANNEN (également GROEN !) un plan d'action « *Milieu & Gezondheid* » afin de

⁷ Le terme flamand « zorg » signifie à la fois soins (médicaux) et aide (psychosociale).

⁸ Dont le mot d'ordre est : « *Nu nadenken over het Vlaanderen van morgen* ». Parmi les thèmes : la mobilité, le travail, la culture et la cohabitation, la formation tout au long de la vie, l'environnement...

⁹ Qui peut se traduire aussi bien par « soigner demain ».



prendre à bras le corps les conséquences sanitaires de la pollution dans le quartier Moretusburg à Hoboken (Anvers). Ce plan d'action se veut un modèle pour une nouvelle approche intégrée. Il comprend une série de mesures en matière de santé, d'urbanisme, d'environnement et de recherche. Les régions où se sont développées des industries sidérurgiques ont beaucoup souffert de nuisances. Ce fut notamment le cas à Hoboken où industrie et quartier d'habitation se sont développés côte à côte. D'où le plan d'action dans ce quartier.

Un groupe technique est à l'œuvre depuis octobre 2003 pour concrétiser ce plan. Parmi les résultats déjà engrangés, une visite médicale semestrielle des enfants du quartier visant à mesurer la présence de plomb dans le sang et qui a permis de constater une diminution drastique, bien que les valeurs ne soient pas encore descendues à un niveau normal. Ces résultats des mesures de fin 2003 seront communiqués à la population en février 2004. Afin d'aller à la rencontre des inquiétudes de la population, un point d'information fixe a été prévu dans le quartier. Tout le monde peut y adresser ses questions et ses plaintes. Par ailleurs, un plan d'assainissement du quartier est en cours d'élaboration avec l'entreprise Umicore.

La problématique de ce quartier a montré la nécessité d'une meilleure structure organisationnelle, dans laquelle des liens étroits sont tissés entre santé et environnement. C'est dans ce cadre qu'est né le « réseau médico-environnemental » (*medisch milieukundig netwerk*), également consolidé au niveau décentralisé depuis quelques mois. La mission de ce réseau est d'effectuer des études consacrées aux effets de l'environnement sur la santé, de collecter des données et de conseiller les décideurs politiques. La prévention est une dimension très importante des missions du *medisch milieukundige* (l'expert médico-environnemental), afin que des situations environnementales menaçantes pour la santé soient détectées à temps. 13 experts vont commencer leur travail en 2004, dont un à Anvers (23 décembre 2003).

4. Travaux en cours et en projet dans les Fonds

□ **Avertissement**

L'absence de données signifie que le responsable rédactionnel n'a pas reçu d'informations nouvelles se rapportant au Fonds en question. Le lecteur est dès lors prié de se reporter à un numéro antérieur de **LA VIGILANTE** pour prendre connaissance des projets en cours.

Pour rappel, les numéros précédents peuvent être obtenus sur simple demande auprès de [l'APEF](#).

□ **Le nouveau directeur de l'APEF tire son portrait...**

Quoi de plus normal quand un nouveau responsable arrive dans un secteur que de faire sa connaissance ! Dès lors c'est avec plaisir que je me prête au jeu dans les colonnes de ce numéro de **LA VIGILANTE**.



Je vous offre d'abord le portrait physique (photo) que vous allez trouver sur cette page. Je vous le présente avec d'autant plus de plaisir qu'il est l'œuvre de l'une de mes filles Marie qui est photographe. Voilà donc déjà un petit bout du voile levé par cette photo : l'importance dans ma vie de la famille et de toutes les formes d'expression artistique. Mon identité ensuite. Je m'appelle Jacques SEPULCHRE, 51 ans, marié, 4 enfants, 2 belles-filles, 2 petits-fils.

Beaucoup d'entre vous doivent déjà connaître mon parcours. Il n'est donc pas nécessaire d'explicitier substantiellement cette trajectoire passant par l'enseignement (instituteur en milieu rural), la formation (licence à la FOPA-UCL et formation d'adultes) et l'associatif (permanent régional puis secrétaire général de la Ligue des familles). Toutefois, il me destinait assez naturellement à une fonction de direction de l'APEF où pouvait s'exploiter pleinement mon expérience du Non-Marchand en général, de certains de ses secteurs en particulier, de la formation, de la gestion d'institutions et de projets ainsi que du travail collectif dans une approche partenariale et pluraliste.

J'ai trouvé à mon arrivée à l'APEF une structure relativement neuve suite aux restructurations nées d'AFOSOC. L'accueil y est convivial et le cadre agréable ce qui ne gâche rien.



Mes premières tâches vont devoir se concentrer sur la structuration de l'organisation notamment en ce qui concerne l'articulation entre l'APEF et les asbl sœurs mais surtout avec les Fonds affiliés. Il s'agit d'assurer un support le plus efficace possible pour que ces derniers puissent réaliser au mieux leurs missions. Les attentes sont importantes également en matière de politique du personnel et de gestion financière. De plus, je désire pouvoir développer plus encore qu'aujourd'hui les projets transversaux au sein de l'APEF avec et entre les Fonds.

« Du pain sur la planche » donc. Quoi de plus stimulant que de sentir que les objectifs ne manquent pas et que les attentes sont nombreuses ! Je m'attelle à la tâche donc avec bonheur et motivation. (Jacques SEPULCHRE).

□ Etudes transversales

1. Etudes disponibles

- L'étude exploratoire sur la problématique de la **SUPERVISION** et celle relative à la **VALIDATION DES COMPETENCES** sont disponibles sur simple [demande](#) en FORMAT PDF. Une nouvelle étude consacrée au **TUTORAT** devrait être terminée en février 2004. Elle sera également disponible sur simple demande. Nous en reparlerons dans le prochain numéro de **LA VIGILANTE**. (Bernard DE BACKER)
- Sachez aussi que sous peu, l'APEF organisera, une fois par mois, à l'intention des partenaires sociaux qui seront avertis directement, des après-midi d'information et de débats relatifs aux sujets étudiés. Les thèmes retenus en 2004 : la Validation des compétences, le Tutorat, la Promotion sociale, les Plans de formation, le Non marchand et l'utilisation des co-financements européens, du Congé éducation payé...

□ Etudes et projets spécifiques

1. CP 305.2 - Fonds des Milieux d'accueil de l'enfance

- Accompagnements d'équipe

« Bout d'Chemin » suit son bout d'chemin : Bernard DE BACKER travaille sur les rapports d'évaluation, dont les derniers devaient être rentrés le 31 décembre 2003 (mais certains nous parviennent encore, ce qui retardera le rapport final). Les contacts que le Fonds entretient avec les institutions participantes sont très positifs : toutes demandent la reconduction d'une telle opportunité. Le Fonds cherche les moyens pour pérenniser la formule « accompagnements d'équipe ».

- Formations en informatique : voir ESS
- Perspectives 2004, entre autres... Certaines institutions souhaitent organiser des formations portant sur la sécurité : procédure d'évacuation en cas d'incendie exigée par certains corps de pompiers (les actrices de terrain doivent pouvoir évacuer rapidement les petits dont elles ont la charge), notions de secourisme (notamment dans les milieux extra-scolaires). Des formations destinées au personnel d'intendance ont aussi été demandées. A suivre...

2. CP 305.2 - Fonds des Etablissements et services de santé

- Formations en Informatique (avec Milieux d'Accueil d'Enfants et les ESS bicommunautaires à Bruxelles)

A Bruxelles, les formations ont démarré en octobre, comme prévu. Vu le nombre élevé de groupes et de participants (environ 200) ventilés dans un ou plusieurs modules/options, les formations Office Access (bases et perfectionnement) se déroulent en janvier et continueront en février 2004. L'opérateur de formation est Bruxelles Formation – Pôle Entreprises.

En ce qui concerne la Région Wallonne, les formations ont dû être reportées à une date ultérieure à cause des modifications de tarification de l'opérateur de formation (le FOREM), qui a doublé ses prix par rapport à 2001. L'application de la Convention Région Wallonne pour les plus de 45 ans et/ou sans CESS ne compense pas cette hausse importante de budget (seule la moitié des inscrits correspond aux critères). Dès lors, les Comités de Gestion des deux Fonds concernés ont décidé de faire un appel d'offres à



d'autres opérateurs, principalement des asbl. L'Enseignement de Promotion Sociale a aussi été envisagé, dans le cadre de la Convention récemment conclue. Les formations débutent fin janvier et trois opérateurs ont été retenus, sur base de critères géographique et méthodologique : Technocité, à Hornu, qui utilise pour les logiciels « Office » un programme de formation individualisé (le participant est testé à son arrivée et tout au long de son cursus, afin que l'apprentissage lui soit pleinement profitable), Aces pour la région de Namur et le FOREm pour Liège. Les performances de ces trois opérateurs seront évaluées par les Fonds, sur base de critères qui pourront ainsi être utilisés pour d'autres opérations, ainsi que par d'autres Fonds de l'APEF qui souhaiteraient profiter des enseignements de cette expérience.

- Programme de formation 2004-2007

Le Fonds ESS a marqué son accord de principe pour l'élaboration d'un vaste programme de formation destiné aux travailleurs du secteur des Etablissements et Services de Santé. Ce programme, baptisé Qualiditas, sera décliné en thèmes généraux (informatique, accueil des usagers, orientation des usagers vers les autres intervenants, orientation des usagers vers d'autres services, prévention des lombalgies, accompagnement d'équipe, approche du multiculturel (aspects linguistiques et culturels), problématique de l'évolution des familles, gestion des situations conflictuelles/traumas/deuils, gestion des émotions et du stress), dispensés aux travailleurs des huit sous-secteurs (Promotion de la Santé à l'Ecole, Services Médicaux Interentreprises, Services d'Aide aux Toxicomanes, Services de Santé Mentale, Centres de Service Social, Centres de Planning Familial, Aide Sociale aux Justiciables, Maisons Médicales). Ces différents thèmes seront ensuite traités selon les spécificités avec des possibilités d'interaction et de passage des participants d'un sous-secteur à l'autre (comparaison des pratiques professionnelles). L'information sera diffusée aux institutions dans le courant du premier trimestre 2004 avec possibilité de commencer le programme au deuxième trimestre.

- Supervisions des Centres de Service Social

Les supervisions individuelles et collectives au sein des CASG (Bruxelles) sont toujours en cours. Une évaluation par un intervenant externe a été envisagée par le Fonds avant que les membres ne donnent leur accord pour une action similaire pour les Centres de Service Social en Région Wallonne demandée par la FCSS.

- Programme de Formation des Travailleurs Sociaux (FCSS)

Le Fonds a encore participé financièrement (3^e année consécutive) au Programme de Formation 2003 des Travailleurs Sociaux organisé par la FCSS (les frais d'inscription étant gratuits pour les inscrits du secteur). Une demande pour le Programme 2004 avait été présentée lors de la réunion du Comité de gestion du 27 novembre 2003, mais certains aspects posaient problèmes. Sur base des éléments avancés par la FCSS lors d'une entrevue le 13 janvier 2004, le Fonds a décidé de ne financer qu'une partie de ce programme, à savoir la thématique de l'évaluation ; la volonté étant d'initier par la suite une réflexion sur le sujet, dans un premier temps, entre les différents acteurs du champ de compétence du Fonds social ESS, et, dans un second temps, d'amplifier cette thématique au sein même de l'APEF et des Fonds sociaux.

- Classification de fonctions dans les Maisons Médicales

Le Fonds participe financièrement à l'étude de classification de fonctions (IFIC) pour le secteur des Maisons Médicales à concurrence de 30.000 € pour les années 2003 et 2004..

3. SCP 318.1 - Services d'aides familiales à domicile

Pour rappel, les MISSIONS ACTUELLES du Fonds visent :

- Le remboursement de la prime syndicale.
- La prise en charge de la pré-pension conventionnelle, à partir de 58 ans.
- La prise en charge d'une indemnité dans le cadre de l'aménagement de la fin de la carrière, à partir de 55 ans.
- Le paiement des salaires et d'une indemnité forfaitaire dans le cadre de la formation syndicale.
- L'étude de faisabilité d'une prise en charge par le Fonds des Maladies Professionnelles (F.M.P.) de l'écartement grossesse, le syndrome du canal carpien et les maux de dos
- Une campagne publicitaire sur le métier de l'aide familiale est en préparation pour le mois de mai.



- La formation au tutorat et la prise en charge des salaires dans le cadre de l'exercice de la fonction de tuteur. En ce qui concerne le TUTORAT, le fonds mène actuellement une enquête auprès des nouvelles tutrices. Cette enquête porte sur la formation de base suivie. Il est également prévu de faire le point lors d'une « journée des tutrices » au moment de la campagne de mai.

4. [SCP 319.02 - Fonds social ISAJH \(Institutions et Services d'Aide aux Jeunes, aux adultes et aux Handicapés\)](#)

Dans le cadre du programme d'action de 2003 à 2006, le Fonds ISAJH met en œuvre, au fur et à mesure, plusieurs initiatives relatives à l'un des axes thématiques, notamment :

- **L'emploi** : le Fonds a soutenu, en convention avec Forem-Conseil de Tournai, un dispositif d'accompagnement et de reclassement d'une trentaine de travailleurs licenciés collectivement suite à la fermeture définitive d'une Asbl de l'Aide à la jeunesse.
- **La formation continuée** :
 - ❑ Soutien à la qualification de travailleurs peu qualifiés : les travailleurs suivant l'année 2003-2004 de qualification d'éducateur en Etablissements d'enseignement de Promotion sociale ont été remboursés des frais d'inscription.
 - ❑ Dans le cadre de la Convention Promotion sociale, le Fonds co-finance l'organisation de post-graduats de cadres du non-marchand. En effet, dans les services relevant de l'AWIPH, et suite à l'arrêté du gouvernement wallon du 26/6/02, les chefs éducateurs, éducateurs chefs de groupe, sous-directeurs et directeurs Classe 1 engagés après le 24/9/02 doivent justifier d'une formation complémentaire consistant notamment en plusieurs ou toutes les unités de formation de ce post-graduat.
 - ❑ Bourses aux échanges et supervisions d'équipes : près d'une centaine d'initiatives sont en cours en ce moment dans tous les sous-secteurs de la SCP 319.2 : aide aux handicapés en Wallonie et à Bruxelles, Aide à la jeunesse et SASPE ainsi que dans des Centres pour adultes en difficulté en Wallonie et à Bruxelles.
 - ❑ Dès le printemps, les services se verront offrir la possibilité d'une aide concrète à l'élaboration d'un plan de formation et à la mise sur pied d'un réseau de référents à la formation
- **Journée EDUC'ACTION du 19 octobre 2004**. Début janvier, avec l'asbl ARCS, co-organisateur de la journée, 30 projets ont été sélectionnés. Ces équipes ont la possibilité de bénéficier d'une aide du Fonds (notamment un accompagnateur) afin de présenter au mieux leur initiative pédagogique le 19 octobre afin d'en faire bénéficier au mieux les participants, et de garder une « trace communicable ».
- Voir aussi **le site du Fonds ISAJH** : <http://www.isajh.org>

5. [Fonds Old Timer](#)

Le PLAN TANDEM 1 se met en place. Les premières interventions financières ont débuté en janvier (une douzaine de dossiers finalisés à l'AWIPH). Les « Tandems 2, 3 et 4 » sont en voie de finalisation : ils concernent le secteur de l'Aide à la Jeunesse et le mise en place du Tutorat. Pour plus d'information, contactez soit le responsable du Fonds, Philippe CULOT ou le collaborateur, Nicolas DIMITRIADIS. Tel : 02 227 22 48 M : old-timer@apefasbl.org

(+ pour détails, cf. le [site du ministre T. DETIENNE](#).)

6. [CP 329 - Fonds social du secteur socioculturel et sportif](#)

Pas de nouvelles informations par rapport à La Vigilante précédente. Les actions sont en cours et d'autres se préparent !



7. [APEF \(transversal\)](#)

- Bernard DE BACKER est un des deux intervenants de la conférence-débat organisée par le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Charleroi sur le thème de la VALIDATION DES COMPÉTENCES (VDC). Après un exposé de Raymonde YERNA (conseillère formation auprès du ministre de l'Emploi de la Région wallonne, Ph. COURARD), centré sur la présentation du dispositif de VDC et sur ses enjeux politiques, il fera un historique de la VDC et des différents systèmes existant en Europe. Son exposé est basé sur l'étude exploratoire réalisée par l'APEF, dont le texte peut être obtenu sur demande.

8. [Collaborations APEF et FE-BI](#)

- L'asbl FE-BI regroupe les fonds sociaux (de formation pour les groupes à risque, Maribel social...) des secteurs fédéraux : Hôpitaux, Maisons de repos, Soins à domicile, et bicommunautaires : services ESS 305.2 et 319 subsidiés par la COCOM à Bruxelles).
- Dans le cadre du Fonds MR-MRS (MAISONS DE REPOS et MAISONS DE REPOS ET DE SOINS), Bernard DE BACKER anime avec Edmond MITANO deux séries de six réunions de réflexion organisées à Bruxelles, Nivelles, Charleroi, Namur, Liège et Tournai. Ces réunions ont pour objectif de mieux prendre la mesure des besoins de terrain pouvant être rencontrés par des actions du Fonds social MR-MRS.

PROCHAIN NUMERO : MARS 2004



VIVEMENT LE PRINTEMPS !